

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 89

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 87
du *Pays du Dimanche* :

340. ENIGME.

Epine.

341. QUESTION ?

N'avoir pas un rouge liard.

Le Liard tire son nom de Hugues Liard, d'au-
phin du Viennois, qui en fit fabriquer le premier.
On disait alors un liard, comme on a dit un na-
poléon, un louis, et cette monnaie fut mise en
circulation.

Les liards étaient de couleur grise et valaient
trois deniers. Vers le milieu du dix-septième siècle
on en fit en cuivre rouge, qui ne valaient que deux
deniers. De là cette expression populaire : « Il
ne possède pas même un rouge liard. »

342. MOT CARRÉ.

E C L A I R
C L A I R E
L A R M E S
A I M A N T
I R E N E E
R E S T E R

343. LOGOGRIPHE.

Braise. Brise. Bise. Bis. Bi

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
Le baron à St Imier ; M^{lle} Appoline Froidevaux
à Saignelégier ; Gontran Moritz à St-Imier ;
Charles Dentz à Porrentruy ; Alfred Marquis à
Mervelier ; M^{lle} Joséphine Keller à Pleigne ;
Une collectionneuse connue à Porrentruy ; Et-
variza à Porrentruy ; Les ascenseurs des échel-
les de la mort à St-Imier.

348. ENIGME.

Pour exprimer son tourment, son émoi,
L'affection veut toujours se comparer à moi ;
Je suis l'emblème du génie,
De l'éloquence et de la poésie ;
On donne en me voyant le signal du danger ;
Une pluie, un grand vent me feront disparaître ;
Mais que faut-il pour me faire renaître ?
Peu de chose, un souffle léger.

349. PROVERBE-ANAGRAMME.

Les Initiales des Anagrammes des vingt mots
suivants forment un Proverbe de six mots.

Mare. — Lie. — Rôdeur. — Frêne. — Nat-
te. — Noce. — Entier. — Ulster. — Terne. —
Marché. — Vire. — Peine. Bilan. Ilote.
— Navet. — Mari. — Ride. Rose. — Mire.
— Brame.

350. MOT EN LOSANGE.

Remplacer les X du losange ci-après par
des lettres de manière à former horizontalement
et verticalement les mêmes mots dont voici les
définitions :

X	1. — Domine la mer.
XXX	2. — Evénement fortuit.
XXXXX	3. — Vieux coffre.
XXXXXXX	4. — Commande quatre hommes.
XXXXXXXXX	5. — Sectateur de l'Islam.
XXXXXXXXX	6. — Garanties.
XXXXX	7. — Essayer.
XXX	8. — Fatigué.
X	9. — Cœur de l'âne.

351. MOYENS MNÉMONIQUES.

Quel est le Poète de l'antiquité qui, par les
initiales de son Pays, de sa Ville natale, du
Prince qui le protégea, et de ses deux principaux
Poèmes, forme le mot :

IMAGE ?

Envoyer les solutions jusqu'au mardi
soir, 26 septembre.

Lettre en patois d'Ajoie

An n'ò quasiment pu djasai d'âtre tchese que
de "tempérance", vou bin d' abstinence. El à
vrai tot de même que ces d'érès djoés, le trayin
qu'an moénait pai cares et coénats, paramoins
de ci fameux Djué qu'el aint recondannai pou
fait de tréteriès, é in pò fait ai rébiai les tempé-
rants ai peu les abstinentes. Mais ai velan dje bin
repithiai, quand même les mairtechains de vins
les voérin vouere ai tos les dialles.

Tot pairiè, ai fà totes souetches de dgens pou
faire in monde. Des boyous, an en ont vu de tot
temps, ai peu des boyouses aïtot. Taint de pu de
mâ ! mains ce n'â pe ai dire qu'ai ne fârait pe
essayiè de les reviriè, vou bin d'en réduire le
nombre. S'ai y é athje de peut chu lai tière, c'â
bin in boyou, chutot enne boyouse !

An ont dje tot dit chu soli. An sait bin qu'ai
y airait dje prou de misère à monde sains cté li.
Les mäs de tote souetche tcheyant dje prou soi
chu le pouère monde, sains se les attirè pai lai
boyaisse. I seu poétchain de cés qu'in bon voerre de
vin d'aivò desaimis n'è djemais épaivuriè — tote-
fois ctu qu'é composai la tchainson des "tennes
que sont aidé piennes", tot djoyeux compaignon
qu'el était, allait, crai bin, in pò bin loin.

Bons mots

Un négociant fait gùt-
ter à un connaisseur un
nouveau cru dont il est
propriétaire :

— Eh bien ! qu'en di-
tes-vous ?

— Il est un peu jeune,
répond le client en faisant
la grimace.

— Précisément, dit le
négociant, c'est un vin qui
a de l'avenir.

*Circonstance atténuan-
te.* — L'avocat de la dé-
fense : „Messieurs les ju-
rés, veuillez je vous prie,
avoir égard au fait que le
prévenu étant dur d'oreil-
le, n'est point en état d'en-
tendre clairement la voix
de sa conscience.

Ai y é enne mejure an tot.

Nos abstinentes, tempérants comme ai s'aïppe-
lant, ne ne preniait pe pou des dgens trichets. El
aint des musiques ; ai tchaintantsains railai. C'oci,
ce serait dje in progrès, car pou les tchainsons
des boyous, in tchétiun dait savoi ai quoi s'en
teni la dechus.

Moi, i me dit que tot comptai et tot raibaitu,
les cabairiès dairint être encoué bin aïge d'é-
tre débairraissè de cte rotte de boyous que faint
ai savai tot le monde, et qu'an ne se saïrait dé-
combrai es houères. S'i éto mërre, i aïcencéro
pai avainciè aïtant que possibje l'honèrre de pò-
lice, ai pe, i fèrò ai survoyiè les débits de gotte que
sont lai pouejon des ménaïdges et des velaïdges.

Mères de familles, dites me s'i ai toué !

Publications officielles.

Ecole complémentaire. Les jeunes gens qui
désirent subir l'examen en libération de l'école
complémentaire, doivent adresser, jusqu'au 1^{er}
octobre, à l'inspecteur primaire une demande
d'admission, en y joignant leur livret scolaire
ou des certificats équivalents, un extrait du re-
gistre de naissances et 2 francs comme finance
d'examen.

Pêche. Vu la baisse continuelle des eaux,
la direction des forêts a interdit jusqu'à nouvel
ordre toute espèce de pêche dans les districts des
Franches-Montagnes et de Porrentruy.

Convocations d'assemblées.

Dampierre. Le 8 octobre à 12 1/2 h. pour
statuer sur la démission de l'adjoint.

Soulce. Le 17 sept. à 2 h. pour voter les ré-
glements d'assistance, s'occuper d'un projet de
route entre Soulce et Courfaivre etc...

Montenol. Le 24 à 2 h. pour nommer un
conseiller, décider l'établissement du téléphone.

St-Imier. Le mercredi 20 à 8 1/2 du soir
à la halle de gymnastique pour décider la con-
struction d'un bâtiment pour les écoles profession-
nelles et celle d'un chésal, aviser à trouver les
fonds nécessaires.

Cote de l'argent

du 13 septembre 1899

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base
pour le calcul des titres de l'argent des
boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.

A la campagne.



Les porcs, en l'absence du berger, sont sortis de
leur enclos et vont ravager le champ ensemencé du voi-
sin.

Que fait le berger en ce moment critique, où il de-
vrait être à son poste ? Où se tient-il ?